

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(tenant lieu de procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **24 Mars 2022**
Date de Publication et d’Affichage : **31 Mars 2022**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 31 Mars 2022 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN *Maire de LA PETITE-PIERRE*

Membres en fonction : 15

Membres présents : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Alain BAILLET *Adjoint au Maire*
MM. Gabriel DALSTEIN, Frédéric BAUER, Eric WILHELMY-ARNOULD, Eric HECKEL, Mme Brigitte AUBERT, M. Emmanuel LEGRAND *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : M. Philippe LUSTIG, Mmes Lauriane BAILLET, Rachel FRITZ, Laure RINCKEL-GEYER, M. Vincent d’AGOSTO

Membre absent non excusé : M. Thomas HILD

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 5 (Philippe LUSTIG à Marie-Christine MILLER-AMARD, Lauriane BAILLET à Alain BAILLET, Laure RINCKEL-GEYER à Claude WINDSTEIN, Rachel FRITZ à Gabriel DALSTEIN, Vincent d’AGOSTO à Eric WILHELMY-ARNOULD)

Secrétaire de séance : M. Frédéric BAUER



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS

1. **Adoption des Comptes de Gestion de l’Exercice 2021** : Budget Général de la commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
2. **Adoption des Comptes Administratifs de l’Exercice 2021** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
3. **Affectation des résultats dégagés au cours de l’Exercice 2021** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
4. **Vote des taux des taxes directes locales pour l’année 2022**
5. **Adoption des Budgets Primitifs de l’Exercice 2022** : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
6. **Adoption du programme de travaux d’exploitation et de l’état prévisionnel des coupes en Forêt communale pour l’année 2022**
7. **Transfert à la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE de la maîtrise d’ouvrage des travaux de construction à Petersbach d’un groupe scolaire supra-communal concentré (regroupant les élèves des Communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, La Petite Pierre, Petersbach, Struth et Tieffenbach) et d’un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attenant**
8. **Autorisation du Conseil Municipal pour l’utilisation du prélèvement automatique**
9. **Décision concernant la mise en place d’une double écluse en éléments fixes**
10. **Projet de création d’un parking au N°66 rue principale et choix des entreprises**
11. **Remplacement de l’ancien TBI à l’école primaire**
12. **Fixation d’un tarif pour une location du clubhouse**
13. **Règlement des cotisations foncières de l’Exercice 2022 à la C.A.A.A.**
14. **Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. *Planning des permanences du bureau électoral pour les 2 tours de l’élection présidentielle*
 - B. *Retours concernant les entretiens avec l’architecte M. Pascal THOMAS (projet de réhabilitation globale de la salle polyvalente)*
 - C. *Pompe de chauffage à la salle polyvalente et mesureur de niveau de gazoil*
 - D. *Journée Citoyenne*
 - E. *Salle polyvalente : Point d’étape et ensemble des travaux envisagés en fonction des subventions*
 - F. *Demande du Club Canin d’Ingwiller pour une utilisation du stade de football dans le cadre d’activités*
 - G. *Proposition d’abattage d’un arbre à l’arrière de la Mairie*
 - H. *Demande d’installation d’un stand permanent de vente de glace avec buvette à proximité du parking de l’Office de Tourisme*
 - I. *Accueil de réfugiés ukrainiens*

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal, qui acceptent, de modifier l'ordre du jour initial comme suit :

- Retrait du point N° 11 - Priorisation des projets (ce point étant développé au cours de l'examen et l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022 prévu à l'ordre du jour),
- Rajout d'un point concernant le règlement des cotisations foncières de l'Exercice 2022 à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole.

ADOPTÉ.

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Frédéric BAUER pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du Jeudi 24 Février 2022 n'appelle pas d'observation de la part des membres.

Le Procès-Verbal est ensuite adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

Tous les lundis : Réunion Maire – Adjoints et permanence

02/03/2022

- Rendez-vous avec la société Berger-Levrault
- Réunion Finances

03/03

Réunion du Conseil Communautaire de la CCHLPP

07/03

Réunion de la Commission Finances (préparation budgétaire 2022)

10/03

Comité Technique concernant le Festival « Au Grès du Jazz »

13/03

Assemblée Générale du Jardin des Poètes

14/03

- RDV avec la société E.S. concernant l'éclairage des remparts
- RDV avec la Société Le Comptoir del forno
- Réunion de la Commission Finances

16/03

Visites de 3 groupes scolaires et périscolaires

17/03

RDV avec M. Pascal Thomas (projet de réhabilitation de la salle polyvalente)

18/03

- RDV avec M. Marcel Gassmann (urbanisme)
- Conférence sur les biodéchets

24/03

RDV avec M. Pascal Thomas (projet salle polyvalente)

25/03

Réunion à l'Office de Tourisme concernant l'action « Mai à Vélo »

26/03

- Réunion concernant le SCOT
- Anniversaire de Madame Fournel

28/03

Anniversaire de Madame Kobi

29/03

Réunion à la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre concernant le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré

31/03

Anniversaire de Madame May

B. Point Financier : -

❖ **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en en date du 23 Mai 2020 (délibération N° 3),

Le Conseil Municipal prend acte de la décision suivante, prise en vertu de cette délégation :

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA N° 05 du 08 Mars 2022

Biens situés en Section AA, parcelles N° 90 et 91 (Neugaerten – 22 Rue Le Bosquet aux Escargots), d'une contenance totale de 1,24 ares, bâti sur terrain propre, vendus en totalité, à usage d'habitation, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (Art. L. 211 et suivants du Code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

ADOPTÉ.

* * *

1. Adoption des Comptes de Gestion de l'Exercice 2021 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

En application des dispositions du C.G.C.T., l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er Juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Ceci exposé, les élus prennent connaissance des Comptes de Gestion de la Commune et du budget annexe "Chaufferie Collective au bois du Rebberg" de l'Exercice 2021 établis par le Comptable Public en fonction à la clôture de la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T.,

VU les budgets primitifs de l'Exercice 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT QUE les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et justifiées,

DECIDE d'approuver les comptes de Gestion du trésorier municipal pour l'Exercice 2021 concernant le Budget Général de la Commune et le Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg.

Lesdits Comptes de Gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. Adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2021 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg

M. le Maire quitte la salle du Conseil au moment de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.

Il est rappelé à l'Assemblée que le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire conformément à l'article L. 2121-31 du C.G.C.T., et dont la présentation des comptes de l'exercice s'établit à partir de tableaux présents sur les documents comptables mettant en évidence les différentes composantes du résultat :

- exécution du budget (toutes écritures confondues),
- équilibre financier par section (écritures d'ordres, réelles),
- balance générale, mandats et titres, réel et ordre,
- vue d'ensemble.

M. Alain BAILLET, Adjoint aux Finances ainsi que M. Eric HECKEL, conseiller municipal, présentent ensuite aux élus municipaux un rapport retraçant les principaux éléments financiers relatifs à la gestion communale de l'Année 2021 écoulée.

L'Assemblée est ensuite invitée à procéder à l'examen des Comptes Administratifs pour le budget général de la Commune ainsi que pour le budget annexe de la Chaufferie Collective au Bois du Rebberg.

M. l'adjoint prend ensuite la présidence de la séance et effectue une présentation synthétique des principales données financières avant de demander aux élus de se prononcer sur l'adoption des comptes.

Conformément à la prescription particulière contenue dans l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après examen des comptes, M. le Maire se retire de la Salle du Conseil Municipal avant qu'il ne soit procédé au vote.

A. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Après en avoir délibéré, et hors la présence du Maire, le Conseil Municipal les Comptes Administratifs soldant l'Exercice 2021, tels que détaillés ci-dessous, et dont les montants définitifs, concordants avec ceux des Comptes de Gestion du même exercice, sont arrêtés comme suit :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE Compte Administratif de l'Exercice 2021

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	822 800.82 €	932 488.70 €
<i>Excédent de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>109 687.88 €</i>
<i>Excédent de Fonctionnement reporté</i>		<i>29 084.71 €</i>
Excédent de clôture 2021		138 772.59 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	180 730.19 €	372 463.01 €
<i>Excédent d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>191 732.82 €</i>
<i>Déficit d'Investissement reporté</i>	-	<i>117 118.75 €</i>
Excédent de clôture 2021		74 614.07 €
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		213 386.66 €

BUDGET ANNEXE "CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG" Compte Administratif de l'Exercice 2021

	DÉPENSES RÉALISÉES en €	RECETTES RÉALISÉES en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	103 228.86 €	116 931.40 €
<i>Excédent de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>13 702.54 €</i>
<i>Excédent de Fonctionnement reporté</i>		<i>78 182.54 €</i>
Excédent de clôture 2021		91 885.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	38 256.25 €	34 483.65 €
<i>Déficit d'Investissement de l'Exercice</i>	-	<i>3 772.60 €</i>
<i>Déficit d'Investissement reporté</i>	-	<i>18 891.93 €</i>
Déficit de clôture 2021	- 22 664.53 €	
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		69 220.55 €

B. RESTES A RÉALISER DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2021

Le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est en principe déterminé à partir de la comptabilité d'engagement et correspond :

- pour les Communes de moins de 3 500 habitants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (le rattachement des charges et des produits n'est pas obligatoire pour ces communes),
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Les élus décident de valider l'état des restes à réaliser de l'Exercice 2021 à reporter sur 2022 qui s'établit comme suit :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter au B.P. 2022 ressort à : **19.638,- €**,
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter au B.P. 2022 ressort à : **3.072,88- €**.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	4	1	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Affectation des résultats dégagés au cours de l'Exercice 2021 : Budget Général de la Commune, Budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg

Suite à l'adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2021 de la Commune et du Budget Annexe du Service de Chauffage Collectif au Bois du Reberg, le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés au cours dudit exercice.

L'article L. 2311-5 du C.G.C.T. issu de la loi N° 99-1126 du 28 Décembre 1999 dispose que "le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant".

Le Conseil Municipal,

SUR LE RAPPORT du Maire, après avoir déterminé les résultats des Comptes Administratifs 2021 et en avoir délibéré,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 après avoir constaté les résultats figurant aux Comptes Administratifs de la Commune et du budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg,

CONSIDÉRANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation,

DÉCIDE d'effectuer la reprise des résultats ainsi que l'affectation des résultats dégagés en 2021 sur les Budgets Primitifs de l'Exercice 2022 comme suit :

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

- Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **138.772,59 € €**
- Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : **74.614,07 €**

A. Résultat de de la section d'exploitation	109.687,88 €
B. Résultat de fonctionnement antérieur 2020 reporté (ligne 002 sur 2021)	29.084,71 €
C. Résultat à affecter (A+B hors restes à réaliser)	138.772,59 €
D. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	74.614,07 €
<i>E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2021</i>	-16.565,12 €
<i>F. Besoin de financement</i>	-
AFFECTATION DU RESULTAT :	
G. Affectation en réserves (C/R1068) sur 2022	0 €
H. Report en fonctionnement (C/R002)	138.772,59 €

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 :

- **0,- €** en Section d'Investissement au C/1068.
Reprise du montant de **138.772,59 €** en report à nouveau excédentaire de la Section de Fonctionnement (ligne R002) et du solde d'exécution excédentaire de **74.614,07 €** en Section d'Investissement (ligne 001).

B. BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE COLLECTIVE BOIS » – RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

- Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **91.885,08 €**
- Résultat de clôture (déficit) de la section d'investissement : **-22.664,53 €**

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022 :

- **22.664,53 €** en Section d'Investissement (C/1068).
Reprise du montant de **69.220,55 €** en report à nouveau excédentaire de la Section d'Exploitation (C/002) et du solde négatif d'exécution de **-22.664,53 €** en Section d'Investissement (ligne 001).

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

M. le Maire expose aux élus que les ressources à attendre des biens communaux et des taxes en vigueur ont été évaluées lors de l'élaboration du Budget Primitif de l'Exercice 2022, selon une estimation prévisionnelle des travaux et des charges courantes de la Commune.

Il est rappelé que depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux Taxe Foncière sur les Propriétés bâties 2020 du département (13,17%) est transférée aux Communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la Commune est de 30,03%.

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après délibération,

VU le Code Général des Impôts,

CONSIDÉRANT le programme d'équipement envisagé pour 2022 mais également la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale,

DÉCIDE :

Article 1er

Les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 sont reconduits pour l'Exercice 2022 et adoptés comme suit (hors allocations compensatrices, mécanismes de compensation du produit de la TH) :

Nature de la taxe	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2022 (en €)	TAUX 2022 VOTES en %	PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2022	P.M. Bases effectives en 2021	P.M. Taux votés en 2021
Taxe Foncière (bâti)	920 500.00 €	30.03	276 426 €	886 847.00 €	30.03
Taxe Foncière (non bâti)	40 500.00 €	108.88	44 096 €	39 283.00 €	108.88
CFE					
PRODUIT FISCAL ATTENDU - Année 2022			320 522 €		

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, et faisant l'objet annuellement d'une revalorisation fixée par la loi de finances.

Article 2

Le total des allocations compensatrices s'élève à : **7.912,- €** (dont 460,- € au titre du foncier bâti, et 7.452,- € pour le foncier non bâti).

Le produit de versement de la Taxe d'Habitation est de **27.037,- €**

Le dispositif du F.N.G.I.R. destiné à compenser les pertes de ressources constatées après réforme et prise en compte de la DCRTP est reconduit, avec une dotation pour la Commune de **8.088,- €**.

Le produit global attendu pour l'Année 2022 s'élève donc à **363.559, - €**.

Article 3

Le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et aux services préfectoraux.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. Adoption des Budgets Primitifs de l'Exercice 2022 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg

Suite aux travaux préparatoires internes d'élaboration des Budgets Primitifs 2022 de la Commune et du budget annexe de la "Chaufferie Collective au bois du Rebberg", le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions budgétaires de la commission « Finances » ainsi que les orientations fixées en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2022.

Les élus prennent également connaissance d'un document précisant la nature et l'affectation des crédits budgétaires figurant dans les différents Budgets Primitifs ainsi que les décisions s'y rapportant.

Après une présentation des principales données chiffrées par M. BAILLET pour la partie relative au budget général et par M. HECKEL pour le service de chauffage collectif au bois du Rebberg, les budgets sont arrêtés et votés par l'Assemblée délibérante comme suit ci-dessous, en €, équilibrés en dépenses et en recettes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

Budget Primitif de l'Exercice 2022

BUDGET DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE EXERCICE 2022	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	dont restes à réaliser Exercice précédent 2021
Dépenses prévisionnelles	917 807.09 €	1 392 125.36 €	19 638.00 €
Recettes prévisionnelles	917 807.09 €	1 392 125.36 €	3 072.88 €
P.M. Budget 2021 (BP+DM+RAR)	995 446.96 €	1 348 150.66 €	

Restes à réaliser de la Section d'investissement 2021 à reprendre au B.P. 2022 (pour information)

Le montant des **dépenses d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **19.638, - €** dont :

- o C/165 Dépôts et cautionnements : 554,- €
- o C/2188 Autres immobilisations corporelles : 400,- €
- o C/2313-176 Immobilisations en cours-constructions : 18.684,- €

Le montant des **recettes d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **3.072,88 €** dont :

- o C/1321 Etat-DRAC : 1.449,88 €
- o C/1322 REGION GRAND EST : 1.623,- €

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG

Budget Primitif de l'Exercice 2022

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG EXERCICE 2022	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses prévisionnelles 2022	191 618.55 €	77 977.88 €
Recettes prévisionnelles 2022	191 618.55 €	77 977.88 €
P.M. Budget 2021 (BP+DM+RAR)	198 583.87 €	69 075.58 €

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. Adoption du programme de travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes en Forêt communale pour l'année 2022

M. le Maire présente aux élus le programme des travaux d'exploitation (prévision des coupes) et le programme des travaux patrimoniaux en Forêt Communale proposés par l'Office National des Forêts et prévus pour l'Exercice 2022. Les programmes, donnés à titre indicatif, sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des coupes à effectuer ou encore selon les priorités qui seront fixées par la Commune en cours d'année.

I. ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES 2022 – TRAVAUX D'EXPLOITATION

PARCELLES	Bois d'œuvre Feuillus	Bois œuvre Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage	Volume non façonné		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT
	M3	M3	M3	M3	Stères	M3	Stères	M3	
15b	64	13	165	2		95	135	339	11.620,00
Sous-Total	64	13	165	2		95	554	339	11.620,00

VENTILATION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION PRÉVUES EN € H.T. (honoraires compris) :

RECETTE BRUTE en € H.T.	Frais d'abattage-façonnage à l'entreprise en € H.T.	Frais de Débardage et câblage en € H.T.	RECETTE NETTE PRÉVISIONNELLE hors honoraires en € H.T.
11.620,00	5.120,00	2.810,00	3.690,00
	Honoraires en € H.T. (à déduire)		-365,00
	Autres dépenses en € H.T.		-240,00
	Sous-total		3.085,00
	Coupes en vente sur pied (parc. 12i+13j) – 59M3		650,00
	BILAN NET PRÉVISIONNEL en € H.T.		3.735,00

La Commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. Les lots de bois façonnés en bloc pourront faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée (frais fixés à 1% des sommes recouvrées).

En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés ci-dessus.

En application de l'article L. 214.6 du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée.

L'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissés lui revenant, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

II. PROGRAMME D' ACTIONS 2022 (TRAVAUX PATRIMONIAUX ET SYLVICOLES)

NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	QUANTITE ESTIMÉE	PRIX TOTAL en € H.T
DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS			
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
Mise en place de clôture grillagée pour régénération (ml)	Parc. 7u	600	
Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (u)			
Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (ha)	Parc. 7u	1.2	
Fourniture de répulsifs (kg)			
Application de répulsif (ha)			
Fourniture de grillage pour régénération (ml)			
SOUS-TOTAL			12 930.00 €
TRAVAUX DE PLANTATION - REGENERATION			
Fourniture de plants de pin sylvestre (pl)			
Travaux préalables : préparation de la végétation	Parc. 17i	0,70	
Fourniture de plants de chêne sessile			
Régénération par plantation : mise en place des plants (pl)	Parc. 17i	1000	
Fourniture de plants de pins laricio (pl)	Parc. 17i	1000	
Fourniture de plants de mélèzes (pl)			
Régénération par plantation : mise en place de plants en regarnis ou complément de régénération			
SOUS-TOTAL			3 940.00 €
TRAVAUX SYLVICOLES			
Détourage dans les peuplements (unité)			
Intervention en futaie régulière			
Taille de formation			
Nettoyement de régénération (ha)	Parc. 3j, 4j	7,98	
Protection contre le gibier (ha)	16u, 17i, 14i, 18i	9,43	
Dégagement de plantation ou semis artificiel (ha)	4r, 9i	1,90	
SOUS-TOTAL			11 990.00 €
INFRASTRUCTURE			
Voirie (km)	Entretien ponctuel		
Assainissement (km)	Curage des fossés		
Divers			
TOTAL H.T. TRAVAUX			28 860.00 €

Après avoir pris connaissance du programme d'actions et en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'adopter le programme des travaux d'exploitation préconisé par l'O.N.F., et d'apporter des modifications au programme d'actions concernant les travaux patrimoniaux et sylvicoles 2021, en ne retenant que la partie portant sur les travaux de plantation régénération et sylvicoles à hauteur de **15.930,- € H.T.** (19.116,- €TTC). Les Conseillers Municipaux acceptent de donner mandat au Maire pour l'accord sur le contrat définitif présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

7. Transfert à la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE de la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré regroupant les élèves des Communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, La Petite Pierre, Petersbach, Struth et Tieffenbach et d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attendant

VU les articles L2411-1 et L2422-12 du code de la commande public,

VU les compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre en matière d'étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire,

VU le projet de construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré regroupant les élèves des Communes de Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, La Petite Pierre, Petersbach, Struth et Tieffenbach et d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attendant,

VU la volonté des communes concernées de créer à terme un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) ayant pour objet la gestion des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants de l'enseignement élémentaire et maternel public organisé en Regroupement Pédagogique Intercommunal et la construction d'un groupe scolaire supra-communal concentré à Petersbach,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2021,

Le Conseil Municipal décide de :

- **DÉSIGNER** par convention la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction à Petersbach d'un groupe scolaire supra-communal concentré et d'un accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires attendant,
- **DIRE** que cette convention précisera les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les modalités de remboursement des travaux de compétence communale à la Communauté de Communes par la Commune et par le syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS), une fois la compétence scolaire transférée,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cette convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document afférent à cette opération.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

8. Autorisation du Conseil Municipal pour l'utilisation du prélèvement automatique (mandat SEPA pour abonnement fibre de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg)

Sur la proposition de M. le Maire, et dans le cadre de la souscription d'un nouveau contrat avec un opérateur de téléphonie (Abonnement de type FREEBOX PRO) pour le service de chauffage collectif au bois du Rebberg, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recourir

au mode de paiement par prélèvement automatique dans le cadre des dépenses afférentes au contrat de services à intervenir avec le fournisseur.

Dès validation du contrat avec l'opérateur JAGUAR NETWORK (71 Avenue André Roussin – 13321 MARSEILLE Cedex 16), celui-ci sera transmis au comptable public avec la présente délibération, et précisera notamment si le montant à payer sera fixe ou forfaitaire.

La Commune s'engagera à émettre le mandat accompagné de la facture correspondante (si possible avant la date d'échéance du prélèvement), en demandant à l'opérateur d'indiquer impérativement le nom de la Collectivité pour faciliter l'identification de la somme sur les relevés bancaires traités par la trésorerie.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

9. Décision concernant la mise en place d'une double écluse en éléments fixes

En raison de la détérioration régulière du dispositif de sécurisation de type écluse situé en entrée d'agglomération, Rue Principale/R.D. 9 en direction de Petersbach, il est proposé de mettre en place un équipement fixe plus robuste et résistant aux impacts de certains véhicules.

Les conseillers municipaux prennent connaissance du devis établi le 18 Février 2022 par la société RAUSCHER TP située à 67320 ADAMSWILLER, relatif à la création d'une chicane pour la sécurisation de la Rue Principale.

Les travaux comprennent :

- La signalisation du chantier,
- La fourniture et pose de bordures de type I2 avec pièces de raccord,
- La mise en œuvre de béton de remplissage entre les bordures à fleur avec le niveau supérieur des bordures sur une épaisseur de 20 cm.

Après en avoir discuté, les élus décident de valider la proposition d'aménagement proposée, pour un montant de **5.929,70 € H.T. (7.115,64 € T.T.C.)**.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

10. Projet de création d'un parking au N° 66 de la rue Principale, choix des entreprises

Suite à l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble situé au N° 66 de la rue Principale, M. le Maire indique aux élus qu'il y aurait lieu de procéder à un certain nombre de travaux destinés à permettre la création d'un parking pouvant contenir environ 11 places ainsi que la réalisation d'aménagements/mise en sécurité des abords du bâtiment actuel.

Le Maire présente aux conseillers municipaux le devis N° DE20079 établi par l'ETA TSCHANTZ de 67290 MODERFELD relatif à la réalisation d'un parking sur la parcelle AB, N° 151, avec démolition et récupération des gravats pour l'aménagement des allées du cimetière, et la réalisation d'une finition en granit concassé 0/30.

En ayant pris connaissance, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de réalisation d'un parking au niveau du terrain d'emprise de la parcelle sise en section AB N°151, avec démolition partielle du bâtiment actuel,
- de charger M. le Maire de faire établir un projet d'aménagement concernant les travaux et aménagement envisagés, et s'inscrivant dans la réflexion globale sur le réaménagement de la traverse d'agglomération,

- de valider le montant prévisionnel des travaux selon le devis de l'ETA TSCHANTZ susmentionnée, et s'élevant à **29.000,- € H.T. (34.800,- € T.T.C.)**,
- De charger M. le Maire de procéder aux formalités déclaratives réglementaires requises en matière d'urbanisme en vue d'obtenir les autorisations préalables permettant d'engager les travaux projetés,
- De charger M. le Maire de solliciter les éventuelles subventions dont pourraient bénéficier ces travaux.

Les crédits nécessaires pour la réalisation du projet sont prévus au budget primitif de l'exercice 2022.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

**Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

11. Remplacement de l'ancien T.B.I. à l'École Primaire

En raison des évolutions actuelles, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder au remplacement de l'ancien T.B.I. situé dans l'une des classes de l'école primaire. A cet effet, il présente l'offre N° DE055460 du 09 Mars 2022 établie par la société SERV-INFO située à 67118 GEISPOLSHHEIM concernant la fourniture d'un matériel de type vidéoprojecteur interactif de marque Epson EB 685Wi avec ses équipements, pour un montant de **3.786,80 € H.T. (4.544,16 € T.T.C.)**.

Après avoir examiné la proposition et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'acquisition d'un nouvel équipement VPI auprès de la société SERV-INFO aux conditions indiquées ci-avant,
- De charger M. le Maire de passer commande et à solliciter les éventuelles aides susceptibles d'être accordées au titre de l'acquisition de cet équipement,
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

**Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

12. Fixation d'un tarif pour une location du Clubhouse

Suite à une demande de location du Clubhouse dans le cadre de la tenue d'activités de formation de chiens de troupeaux avec animations qui se dérouleront en cours d'année (à raison de 10 locations environ), le conseil municipal décide de fixer à **45,- €/journée** d'utilisation le montant de la mise à disposition des locaux à Mme Aurélie LEPOUTRE et M. Christophe PORTELETTE.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

**Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

13. Règlement des cotisations foncières de l'Exercice 2022 à la C.A.A.A.

En application des dispositions régissant le recouvrement des cotisations d'Assurance Accidents Agricole dans les départements du Rhin et de la Moselle, le Conseil Municipal prend connaissance de l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2022 concernant la Commune.

Il est rappelé que l'appel des cotisations foncières de l'Assurance Accidents Agricole repose sur le principe de la répartition des charges sur l'ensemble des terrains soumis à l'impôt sur la propriété foncière non bâtie (terres, prés, vergers, forêts, landes, étangs, jardins).

Le montant total des cotisations départementales à répartir a été fixé à 5.331.222,- € pour l'Année 2022. Le Conseil Municipal ayant précédemment opté pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations à la C.A.A.A., il est décidé que le montant de la cotisation foncière afférente à l'Exercice 2022 sera à nouveau couvert en totalité par affectation du produit de la location du droit de chasse.

Après application du coefficient de répartition de 4,198 le montant de la cotisation pris en charge par la Commune s'élève à **3.726,- €** et ne donnera donc pas lieu à répartition entre les propriétaires fonciers de la Commune.

MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISÉES	Membres n'ayant pas pris part au vote	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9	5	0	14	14	0	0

**Fait et délibéré en séance le 31 Mars 2022.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

14. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

A. Planning des permanences du bureau électoral pour les 2 tours de l'élection présidentielle (dimanche 10 et 24 Avril 2022)

1^{er} tour du 10 Avril 2022

HORAIRES	COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE	
08H-10H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	M. Vincent d'AGOSTO	Secrétaire
	M. Philippe LUSTIG	Assesneur
	M. Eric WILHELMY	Assesneur
10H-12H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	M. Emmanuel LEGRAND	Secrétaire
		Assesneur
	Mme Anny L'AVOYER	Assesneur
12H-14H	Mme Marie-Christine MILLER-AMARD	Présidente
	Mme Rachel FRITZ	Secrétaire
	Mme Brigitte AUBERT	Assesneur
	M. Guy LEPOUTRE	Assesneur
14H-16H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	Mme Laure RINCKEL-GEYER	Secrétaire- Assesneur
	M. Sébastien LONGERON	Assesneur
	Mme Chantal WINDSTEIN	Assesneur
16H-19H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	M. Alain BAILLET	Secrétaire
	Mme Marie-Christine MILLER-AMARD	Assesneur
	M. Vincent d'AGOSTO	Assesneur

2^{ème} tour du 24 Avril 2022

HORAIRES	COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE	
08H-10H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	M. Eric HECKEL	Secrétaire
	Mme Maeva HECKEL	Assesneur
	Mme Marie-Christine MILLER-AMARD	Assesneur
10H-12H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	M. Jean-Pierre GIROLLET	Secrétaire
	Mme Lauriane REINBOLD	Assesneur
	Mme Anny L'AVOYER	Assesneur
12H-14H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	Mme Rachel FRITZ	Secrétaire
	M. Philippe LUSTIG	Assesneur
	M. Frédéric BAUER	Assesneur
14H-16H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	Mme Laure RINCKEL-GEYER	Secrétaire- Assesneur
	M. Sébastien LONGERON	Assesneur
16H-19H	M. Claude WINDSTEIN	Président
	M. Eric HECKEL	Secrétaire
	Mme Marie-Christine MILLER-AMARD	Assesneur
	M. Alain BAILLET	Assesneur

- B. Retours concernant les entretiens avec l'architecte M. Pascal THOMAS**
- C. Pompe de chauffage à la salle polyvalente et mesureur de niveau de gasoil**
(réparation de 2 pompes d'alimentation du circuit de chauffage au sol à prévoir + mise en place d'une jauge/compteur pour la citerne fioul)
- D. Journée Citoyenne**
(samedi 7 Mai 2022)
- E. Salle polyvalente : Point d'étape et ensemble des travaux envisagés en fonction des subventions**
(projet de réhabilitation globale de la salle polyvalente. Plusieurs scénarios envisageables en fonction des subventions potentielles avec à minima la réfection des ouvrants/isolation, et éventuellement une option complémentaire concernant la réfection des sols et éléments de plafond)
- F. Demande du Club Canin d'Ingwiller pour une utilisation du stade de football dans le cadre d'activités**
- G. Proposition d'abattage d'un arbre à l'arrière de la Mairie**
- H. Demande d'installation d'un stand permanent de vente de glace avec buvette à proximité du parking de l'Office de Tourisme**
- I. Accueil de réfugiés ukrainiens**
(La Petite-Pierre est identifié comme lieu permettant l'accueil de réfugiés)

Prochains Évènements - Dates à retenir :

- Prochaine Journée Citoyenne : Samedi 7 Mai 2022

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 22H30.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Vincent D'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Alain BAILLET <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>	Eric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>	
Lauriane BAILLET <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>	Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Thomas HILD <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT NON EXCUSÉ</i>
Rachel FRITZ <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>	Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>	<i>ABSENTE EXCUSEE</i>		

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
JEUDI 12 MAI 2022 à 20H00 en Mairie**

*******MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU** *****
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 31 Mars 2022.